



COMMUNE
D'ÉPIAIS-RHUS
(95810)

Date de convocation :

16/03/2026

Date d'affichage :

16/03/2026

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 15

OBJET :

**Election des délégués au
Syndicat Intercommunal des
collèges des cantons de Ma-
rines et Vigny (SICCMV)**

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :*

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 095-219502135-20260320-52026-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Angelo NORIS, Adjoint au Maire, Nadine LOIZEAU, Dominique LOIZEAU, Jean-Claude BILLAUD, Mickaël BLAYA, Emilie VALETTE, Laetitia DALLEMAGNE, Pauline WEIZMANN, Rodrigo TEIXEIRA GONCALVES, Inès ANNEQUIN, André LATOUR, Aurélie PAUBERT, conseillers municipaux,

Absent représenté : Christian SCHMUTZ pouvoir à Brahim MOHA

Absents :

Le quorum est atteint.

Mme Inès ANNEQUIN a été désignée secrétaire de séance,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-7, L 5211-8 et L 52212-7,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 novembre 1970, autorisant la création du syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2003, autorisant la modification et la mise en conformité des statuts du syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2005 autorisant la modification de l'article 5 des statuts (délégués) du syndicat,

Vu les élections municipales du 15 mars 2026

M. le Maire propose au Conseil municipal de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour l'élection des délégués des syndicats.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal,

DECIDE de procéder à l'élection, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny.

Compte tenu du résultat du vote, à l'unanimité :

Nom	Prénom	Fonction	Adresse (postale et courriel)	Titulaire / suppléant
PAUBERT	Aurélie	Conseillère	9 rue des Bruyères 95810 Epiais-Rhus paubert.aurelie@gmail.com	titulaire
VALETTE	Emilie	Conseillère	10, rue du Pressoir 95810 Epiais-Rhus emilievalette@hotmail.com	suppléante

Ont été élus délégués titulaires et suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Brahim MOHA
Le secrétaire de séance
Inès ANNEQUIN

